



Compte rendu Comité technique ministériel du 12 juillet 2018

12 juillet 2018

Le comité technique ministériel s'est réuni le 12 juillet sous la présidence de Philippe Mérillon, Secrétaire général par intérim.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Déborah Infante-Lavergne, Gilles Van Peteghem, Benoît Assemat et Annick Pinard.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Après avoir remercié les organisations syndicales qui ont salué le travail réalisé avec Valérie Métrich-Hecquet, Philippe Mérillon a indiqué que le dialogue social ne changerait pas au MAA.

Action Publique 2022

Philippe Mérillon a précisé que rien n'avait changé récemment sur Action Publique 2022 et qu'aucun calendrier n'était fixé pour les décisions.

Pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les sujets portent principalement sur le sanitaire, le FEADER, et le transfert des agents gérant la PAC dans les SEA à l'ASP.

Sur le dernier sujet, aucun arbitrage n'est rendu. Si le transfert est retenu, le ministre a rappelé ses « lignes rouges » : paiement de la PAC dans les délais, maintien des effectifs en département, réforme nécessaire de l'architecture de l'ASP et garanties pour le parcours professionnel des agents.

Pour Philippe Mérillon, il est important d'analyser les impacts sur les parcours et les compétences en prenant en compte la pyramide des âges.

L'évolution de l'organisation territoriale de l'État aura aussi un impact. Une autre « ligne rouge » du ministre est le maintien des compétences, quelle que soit l'organisation retenue.

L'Alliance du Trèfle a demandé quel serait le devenir des 900 agents du MAA restant dans les SEA, si les agents gérant la PAC rejoignaient l'ASP, et que deviendrait la communauté de travail du MAA en département.

Philippe Mérillon a confirmé le rôle important des 900 agents ne gérant pas la PAC, qu'il a évoqué la veille à l'occasion d'une réunion des chefs de SEA. La réorganisation devra permettre de clarifier leur positionnement, de maintenir leurs compétences et la transversalité avec les autres équipes restant dans les DDT.

Plan de transformation ministériel

Les organisations syndicales ont souligné que le plan de transformation ministériel du MTES était présenté cette semaine alors que rien n'était prévu au MAA.

Philippe Mérillon a indiqué que le plan de transformation du MAA était en attente des arbitrages sur Action Publique 2022. Dans ce plan, outre les mesures relatives à Action Publique 2022, devraient figurer la contribution du MAA aux chantiers transversaux sur le développement du numérique et la simplification. Ce plan portera également l'enjeu de la compétence avec un développement important sur l'enseignement agricole.

Selon lui, ce plan de transformation devrait être présenté devant les organisations syndicales, avec le budget 2019, à l'occasion du comité technique ministériel budgétaire de septembre.

Apprentissage

Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche a évoqué la rencontre sur la réforme de l'apprentissage, organisée par la ministre du travail et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le 6 juillet. Pour lui, il était important que les organisations syndicales du MAA s'expriment devant la ministre du travail.

Le renforcement de l'apprentissage est voulu par le gouvernement. Les acteurs économiques auront de plus en plus d'importance dans l'apprentissage. Les conseils régionaux sont approchés et une convention a déjà été signée avec trois conseils régionaux.

Le MAA est dans la phase de mise en œuvre. Les DRAAF ont été interrogées, la synthèse sera réalisée en septembre. Pour lui l'enseignement agricole est reconnu par tous pour ses qualités.

Il a annoncé un séminaire spécifique sur l'apprentissage les 17 et 18 octobre à Paris.

Philippe Vinçon a également fait part des résultats des examens dans l'enseignement agricole : sur 82 382 candidats, 85,88 % de réussite, soit une hausse de 0,36% par rapport à 2017, et notamment BAC technologique (+2,2 %) et BAC professionnels (+1,2 %).

Organisation sanitaire

Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation, a indiqué qu'il attendait la publication officielle du rapport de la commission d'enquête parlementaire Lactalis pour le commenter.

Il a également rappelé que le Président de la République avait, dans son discours à la Sorbonne, demandé la création d'une instance communautaire pour la lutte contre les fraudes.

Autorisations de pêche

Le représentant de la DPMA a signalé que les autorisations de pêche étaient gérées en DDTM (49,5 ETP en services déconcentrés sur le programme 217). La possibilité de gestion par les organisations de producteurs, qui existe pour certaines espèces, a simplement été rappelée par la DPMA.

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du CTM du 11 avril 2018

Le procès-verbal du CTM du 11 avril 2018 a été adopté à l'unanimité.

2. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux élections professionnelles au ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 mai 2018, qui permet de corriger des erreurs matérielles (agents comptés deux fois, ...), a été adopté à l'unanimité.

3 - Point d'information sur "Action Publique 2022" ;

Ce sujet a été évoqué dans les réponses aux déclarations liminaires.

4 .Point d'information sur la note SG/SRH/SDCAR/2018-469 sur le RIFSEEP

Jean-Pascal Fayolle et Noémie Le Quellenec ont évoqué la note SG/SRH/SDCAR/2018-469 relative à la campagne 2018 du RIFSEEP qui comprend les modifications suivantes par rapport à celle de 2017 :

- elle abroge la note SG/SRH/SDMEC/2016-904 du 29 novembre 2016 (catégorie C),
- elle corrige l'inversion indemnitaire constatée pour les secrétaires administratifs et les attachés,
- elle modifie le CIA des agents logés, en l'alignant sur celui des agents non logés, car la manière de servir ne dépend pas du logement des agents.

Questions diverses

1- Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

Prime informatique à l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

Des agents de l'ASP sont en attente depuis plusieurs années du versement de la prime informatique, dont l'attribution leur a pourtant été signifiée par décision de l'Établissement. Un blocage existe au niveau de l'agence comptable qui demande des justificatifs dont un ne peut être produit, parce que s'appuyant sur des textes devenus obsolètes ou nécessitant une décision de la commission d'homologation des primes TAI (Traitement Automatisé de l'Information) qui ne se réunit plus. Par ailleurs l'examen professionnel qui pourrait permettre la reconnaissance de la qualification informatique n'est plus organisé par le MAA à ce jour. Quelle solution préconisez-vous pour sortir de cet imbroglio ?

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que l'expertise était en cours avec l'IGAPS pour trouver une solution à ce dossier particulier.

Le sujet des primes informatiques se pose plus largement avec une circulaire obsolète datant de 2006. Pour les corps assujettis au RIFSEEP, le classement dans un groupe élevé permet de rémunérer l'expertise des agents, ce qui n'est pas le cas pour les autres corps, notamment celui des TSMA.

Unité de «gardes forestiers» au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Les personnels des services publics de l'État en région Provence Alpes Côte d'Azur ont appelé l'attention de l'Alliance du Trèfle sur la mise en place d'une unité de «gardes forestiers» au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur. La mise en place de cette structure par la Région interpelle sur plusieurs points :

- *Elle démontre que la baisse continue des effectifs dans tous les services compétents de l'État pour la mise en œuvre de la politique forestière, notamment dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, conduit à un abandon des missions de la police forestière qui relèvent de l'État.*
- *Comment ces «gardes forestiers» vont-ils être intégrés dans le dispositif de prévention des feux de forêts que les forestiers de l'État mettent en œuvre sous l'autorité du Préfet de Zone ?*
- *Comment le Ministère peut-il accepter que les insignes portés par ces «gardes forestiers» soient identiques à ceux portés par les agents assermentés de l'État au titre du Code Forestier ?*

L'Alliance du Trèfle attend du Ministère chargé de la Forêt qu'il fasse respecter les textes du Code Forestier et que les moyens humains et financiers soient adaptés aux missions à mettre en œuvre, notamment en terme de prévention des risques d'incendie en forêt.

Le représentant de la DGPE a indiqué que ces personnes relèvent d'un dispositif qui existe et qu'ils ont une mission d'information et de sensibilisation du public, distinctes de celles de l'ONF et des services déconcentrés. La marque de leur uniforme est différente.

L'Alliance du Trèfle a rappelé qu'alors que 145 postes étaient gelés à l'ONF, 110 personnes étaient recrutées, avec une formation de 3 jours, sur des missions relevant de l'ONF et des services déconcentrés de l'État. Elle a également indiqué que les personnes, qui portaient avant des gilets, portent désormais une tenue (en fibre synthétique contre des feux de forêts !) qui ressemble à celle de l'ONF (couleur, feuille de chêne comme insigne,...) et que leur nouvelle appellation de « garde forestier » crée de la confusion entre ces personnes et les agents assermentés de l'État et de l'ONF qui, eux, disposent d'un pouvoir de police au titre du Code Forestier et du Code de l'Environnement.

2- Réponses de l'administration aux autres questions diverses

Concernant des propos maladroits à l'encontre de personnes en situation de handicap, Philippe Mérillon a indiqué que l'agent à l'origine de ces propos s'était excusé et que le handicap était une préoccupation majeure du ministère, avec nécessité de développer une pédagogie pour le recrutement.

Par rapport à la cellule de signalement des discriminations, il a précisé qu'elle n'empêchait pas l'agent d'aviser sa hiérarchie, sauf s'il souhaitait garder l'anonymat. Les suites données par la cellule concerneront les cas signalés et permettront la mise en place de bonnes pratiques.